
Présidence de : M. Aymeric ROBIN (RAISMES)

Secrétaire de Séance : M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 51

Nombre de conseillers communautaires présents ou représentés : 45

Membres présents : 38

M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC) - Conseiller communautaire, Mme Véronique LEROY (BOUSIGNIES) - Conseillère communautaire, Mme Carole LELEU (BRILLON) - Conseillère communautaire, M. Christophe PANNIER (BRUILLE-SAINT-AMAND) - Vice-Président, M. Waldemar DOMIN (CHÂTEAU-L'ABBAYE) - Conseiller communautaire, M. Michel VÉNIAT (DOUCHY-LES-MINES) - Conseiller communautaire, M. Régis ROUSSEL (EMERCHICOURT) - Conseiller communautaire, M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN) - Vice-Président, M. Ali BENAMARA (ESCAUDAIN) - Conseiller communautaire, Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE (ESCAUTPONT) - Conseillère communautaire, M. André DESMEDT (HASNON) - Conseiller communautaire, M. Jean-François DELATTRE (HASPRES) - Vice-Président, M. Bruno RACZKIEWICZ (HAULCHIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-Paul RYCKELYNCK (HAVELUY) - Vice-Président, M. Jean-Paul COMYN (HERIN) - Conseiller communautaire, M. Eric BLONDIAUX (LA SENTINELLE) - Conseiller communautaire, M. Jean-Claude MESSAGER (LECELLES) - Vice-Président, M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) - Conseiller communautaire, Mme Dalila DUWEZ-GUESMIA (LOURCHES) - Vice-Présidente, M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT) - Conseiller communautaire, M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN) - Conseiller communautaire, M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE) - Conseiller communautaire, M. Gérald THURU (MILLONFOSSE) - Conseiller communautaire, M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) - Vice-Président, M. Jacques DUBOIS (NIVELLE) - Conseiller communautaire, M. Bruno LEJEUNE (OISY) - Conseiller communautaire, M. Aymeric ROBIN (RAISMES) - Président, M. Patrick TRIFI (RAISMES) - Conseiller communautaire, M. Charles LEMOINE (ROEULX) - Conseiller communautaire, Mme Isabelle DENIZON-ZAWIEJA (ROEULX) - Vice-Présidente, Mme Nathalie COLIN (ROSULT) - Vice-Présidente, Mme Anne-Sophie GHESQUIERE (RUMEGIES) - Conseillère communautaire, M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX) - Vice-Président, M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES) - Vice-Président, M. Jean-Noël BROQUET (THUN-SAINT-AMAND) - Vice-Président, Mme Stéphanie WATTIEZ (THIANT) - Conseillère communautaire, Mme Annie AVE-DELATTRE (WASNES-AU-BAC) - Conseillère communautaire, M. Jacques DELCROIX (WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN) - Conseiller communautaire

M. Pascal JEAN (NEUVILLE-SUR-ESCAUT) est arrivé à 16h55 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/114.

M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND) est arrivé à 17h13 ; il a pris part à la discussion et au vote à compter de la délibération n°25/118, pour son compte et celui de M. Arnaud BAVAY (HORDAIN).

Membres absents excusés avant donné pouvoir : 7

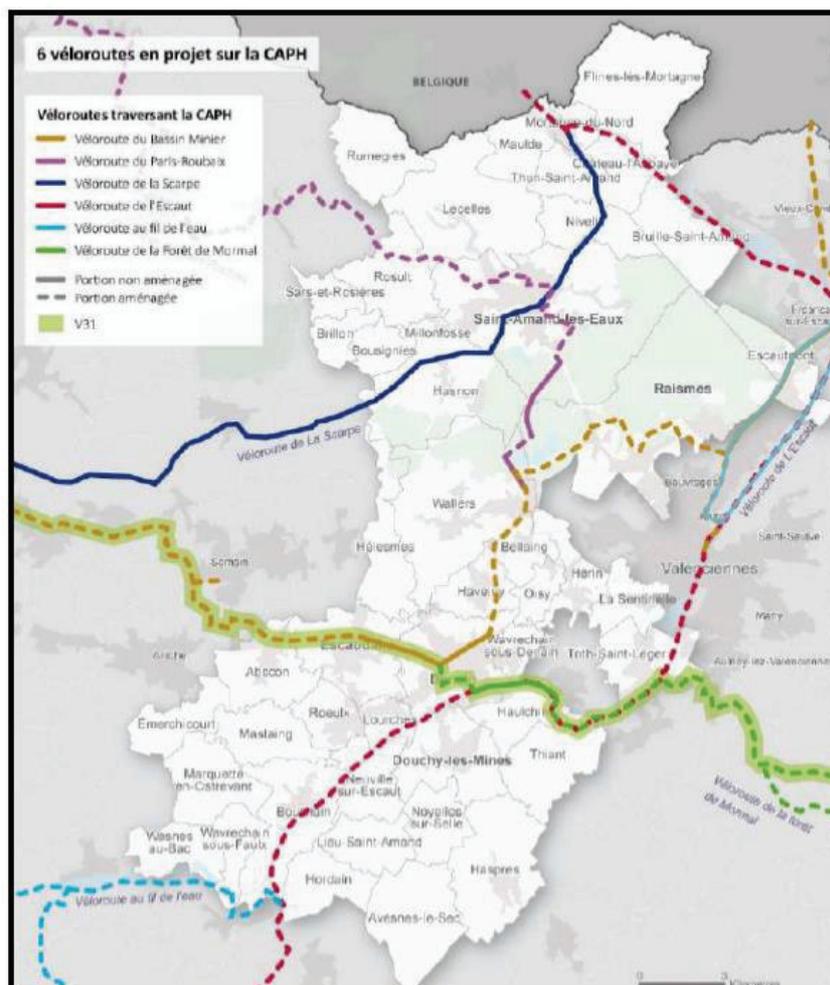
M. Ludovic ZIENTEK (BOUCHAIN) a donné pouvoir à M. Ludovic AIGUIER (MASTAIN), M. Arnaud BAVAY (HORDAIN) a donné pouvoir à M. Jean-Michel DENHEZ (LIEU-SAINT-AMAND), M. Daniel SAUVAGE (NOYELLES-SUR-SELLE) a donné pouvoir à M. Claude REGNIEZ (AVESNES-LE-SEC), M. Fabien ROUSSEL (SAINT-AMAND-LES-EAUX) a donné pouvoir à M. Jean-Marc MONDINO (SAINT-AMAND-LES-EAUX), M. Dominique SAVARY (TRITH-SAINT-LÉGER) a donné pouvoir à M. Bruno SALIGOT (ESCAUDAIN), M. Bernard CARON (WALLERS) a donné pouvoir à M. Jean-Michel MICHALAK (SARS-ET-ROSIERES), M. André LEPRETRE (WAVRECHAIN-SOUS-FAULX) a donné pouvoir à M. Jean-Marie TONDEUR (MARQUETTE-EN-OSTREVANT)

Membres absents excusés : 6

M. Patrick KOWALCZYK (ABSCON), M. Michel BLAISE (BELLAING), Mme Anne-Lise DUFOUR-TONINI (DENAIN), M. Bernard LEBRUN-VANDERMOUTEN (FLINES-LEZ-MORTAGNE), Mme Stéphanie HUGUES (HELESMES), M. Michel QUIÉVY (MORTAGNE-DU-NORD)

25/109B Mobilité douce - Véloroute de la Scarpe : Acquisition d'un terrain non bâti à Mortagne-du-Nord appartenant au SMAPI (U 691, 834 et 891)

Dans le cadre de son projet de développement des mobilités douces sur le territoire, La Porte du Hainaut a mis en place un schéma cyclable comprenant 6 véloroutes dont celle de la Scarpe. Pour assurer la continuité de cette dernière de manière sécurisée depuis la Belgique, il convient d'intervenir sur un groupe de parcelles à Mortagne-du-Nord afin de créer une piste cyclable. Sa création permettra aux cyclistes d'éviter d'emprunter la Route Départementale 68 traversant cette commune. Les parcelles concernées appartiennent aujourd'hui au SMAPI mais ne sont plus exploitées.



Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir au SMAPI, dans les conditions exposées ci-dessus, un terrain non bâti à Mortagne-du-Nord cadastré section U n^{os} 691, 834 et 891, pour une surface globale de 10 633 m², au prix de 1€ symbolique.
La vente n'est pas assujettie à la TVA. Les frais, impôts et taxes inhérentes à la régularisation de l'acte seront supportés par La Porte du Hainaut.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans un délai de 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.

- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-VR04-2111-AMT-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

**25/110B Mobilité douce - Ancien cavalier "Denain-Wallers Arenberg" :
Acquisition de terrains non bâtis à la commune de Wallers -
Délibération modificative (174/11B)**

Dans le cadre de son projet de développement des mobilités douces sur le territoire, le Bureau Communautaire de La Porte du Hainaut a délibéré le 27 juin 2011 pour acquérir l'ancien cavalier « Denain-Wallers Arenberg » appartenant à la commune de Wallers.

Depuis, les parcelles ont été divisées et renumérotées. Afin de permettre la signature de l'acte authentique, il convient d'identifier précisément les parcelles qui correspondent à la véloroute du Bassin Minier sur cet ancien cavalier, déterminées d'un commun accord entre la commune et La Porte du Hainaut.

Le Bureau Communautaire décide :

- de confirmer l'acquisition à la commune de Wallers-Arenberg, d'un terrain non bâti situé sur les communes de Wallers-Arenberg, Haveluy, Bellaing et Denain, correspondant à l'ancien cavalier « Denain-Wallers Arenberg », dont les parcelles sont reprises dans le tableau ci-dessous, d'une superficie globale de 77 976 m², au prix de 1€ symbolique. La Porte du Hainaut pourra être dispensée par le vendeur de verser le prix. L'acquisition n'est pas assujettie à la TVA. Les frais, impôts et taxes inhérents à la régularisation de l'acte seront supportés par l'acquéreur.

CAVALIER			
commune	section cadastre	n° parcelle	Surface m²
WALLERS	AC	0187	478
WALLERS	AE	0681	1 249
WALLERS	AE	0682	62
WALLERS	AE	0684	40
WALLERS	AE	0758	7
WALLERS	AE	0759	3 597
WALLERS	AE	0811	199
WALLERS	AH	0041	32
WALLERS	AH	0042	4
WALLERS	AH	0043	2 022
WALLERS	AH	0049	463
WALLERS	AH	0127	708
WALLERS	AH	0128	1 552

WALLERS	ZE	0015	768
WALLERS	ZE	0033	948
BELLAING	A	0086	3 560
BELLAING	A	0098	80
BELLAING	A	0099	1 260
BELLAING	AB	0016	765
BELLAING	AB	0017	3 246
BELLAING	ZC	0064	1 190
BELLAING	ZC	0065	4 887
BELLAING	ZC	0087	1 248
HAVELUY	AC	0176	18 692
HAVELUY	B	0253	1 490
HAVELUY	B	0254	6 216
HAVELUY	ZA	0041	8 253
HAVELUY	ZA	0051	581
HAVELUY	ZD	0015	3 724
DENAIN	ZB	0025	9 622
DENAIN	ZB	0073	18
DENAIN	ZB	0074	1 015
TOTAL			77 976

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière et/ou l'acte authentique et tout document se rapportant à cette affaire.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion MOB_DUR-87-2031-AMT-VR01-DEP_DOUX.

Adoptée à l'unanimité

25/111B Centre de Gestion du Nord (CDG59) - Adhésion au dispositif interne de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation

L'employeur public a une obligation de protection et de préservation de la santé physique, psychologique et sociale de ses agents.

Aussi, depuis le 1er mai 2020, chaque collectivité territoriale doit permettre à ses agents de signaler les actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

Le CDG59 permet aux collectivités territoriales d'adhérer à son dispositif de signalement, sans surcoût, au titre de la cotisation additionnelle.

L'objectif de ce dispositif est d'orienter et d'accompagner les agents, soutenir et protéger les victimes et traiter les faits signalés pour qu'ils ne se reproduisent plus.

Au-delà de cette prestation socle, le CDG 59 propose également des prestations complémentaires telles que le conseil en organisation, la réalisation d'enquête administrative et la médiation professionnelle aux tarifs en vigueur suivants :

Le conseil en organisation	186 € la journée / 93 € la demi-journée
La réalisation d'une enquête administrative	750 € la journée / 375 € la demi-journée
La médiation professionnelle	280 € la journée / 140 € la demi-journée

Le Bureau Communautaire décide :

- de confier au CDG 59, le dispositif de signalement des atteintes à l'intégrité physique, des actes de violence, de harcèlement, de discrimination, d'agissements sexistes, de menaces ou tout autre acte d'intimidation.
- d'adhérer aux prestations complémentaires proposées par le CDG 59 : le conseil en organisation, la réalisation d'une enquête administrative et la médiation professionnelle.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés aux lignes de gestion de la DRH.

Adoptée à l'unanimité

25/112B Fourniture de titres restaurant dématérialisés pour le personnel de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature de l'accord-cadre mono-attributaire

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à la fourniture de titres restaurant dématérialisés pour ses agents.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a désigné comme attributaire la société PLUXEE FRANCE (75009 Paris).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler l'accord-cadre conclu avec l'attributaire précité.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion 021-6478-DRH.

Adoptée à l'unanimité

25/113B Aménagement d'espaces pour les bureaux et locaux à usage tertiaire de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature de l'accord-cadre multi-attributaires

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à l'aménagement d'espaces pour ses bureaux et locaux à usage tertiaire.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin dernier a désigné les sociétés suivantes comme attributaires de l'accord-cadre :

- HAINAUT BUREAUX COLLECTIVITES (HBC AMENAGEMENTS) (59131 Rousies),
- ERGOCONCEPT (59770 Marly).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler l'accord-cadre conclu avec les attributaires précités.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion 020-21848-AAG-EQUIP_GEN du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/114B Marché d'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air des bâtiments de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature du marché

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à l'exploitation des installations de chauffage et de traitement d'air des bâtiments.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 3 juin dernier a désigné la société DALKIA (59350 Saint-André-Lez-Lille) comme attributaire du marché.

Le marché fait l'objet d'une clause d'insertion par l'économie. Ainsi, le titulaire devra réaliser une action sociale qui permettra la mobilisation vers l'emploi de personnes en parcours d'insertion professionnelle rencontrant des difficultés particulières. Cette action prendra la forme de deux modèles : une action découverte des métiers ou l'immersion en entreprise.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler le marché conclu avec l'attributaire susmentionné.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et sont affectés aux lignes de gestion :
 - 020-60612-PAT CHAUF_DIV,
 - 020-60613-PAT-CHAUF_DIV,
 - 020-6156-PAT-CHAUF_DIV,
 - 020-21351-PAT-CHAUF_DIV.

Adoptée à l'unanimité

25/115B Fourniture d'électricité rendue sur site et prestations de services associées pour l'alimentation des points de livraison de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature de l'accord-cadre multi-attributaires

La Porte du Hainaut a procédé au lancement d'une consultation relative à la fourniture d'électricité rendue sur site et prestations de services associées pour l'alimentation de ses points de livraison.

Après analyse, la Commission d'Appel d'Offres a désigné les sociétés suivantes comme attributaires :

- EDF (75008 Paris),
- TOTAL ENERGIES ELECTRICITE ET GAZ DE France (75015 Paris).

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler l'accord-cadre conclu avec les attributaires précités.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés aux multiples lignes de gestion dédiées en fonction des points de livraison.

Adoptée à l'unanimité

25/116B Parc d'Activités de la "Vallée de l'Ecaillon" à Thiant : Cession de terrains non bâtis à la SCI SARS - Modification des délibérations n°24/169B et n°25/078B

Par deux délibérations, le Bureau Communautaire a autorisé la cession de terrains non bâtis situés sur le Parc d'Activités de la « Vallée de l'Ecaillon » à Thiant, au profit de la SCI SARS. Cette dernière intervient pour le compte de la SAS DPDO DISTRIBUTION, qui lui a confié la mission de regrouper ses activités au sein d'un nouveau siège.

Récemment, l'entreprise a fait part de sa volonté de renoncer à la condition suspensive relative à l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours, dont elle bénéficiait. Cette démarche vise à faciliter la signature de l'acte authentique et à accélérer la mise en œuvre du projet.

Cette modification ne remet pas en cause les garanties dont dispose La Porte du Hainaut dans le cadre du Cahier des Charges de Cession de Terrain et notamment celle qui impose à l'acquéreur l'achèvement de la construction dans un délai de 36 mois à compter de la cession.

Le Bureau Communautaire décide :

- de modifier les délibérations n°24/169B et n°25/078B, en décidant que la cession du terrain n'est plus assortie de la condition suspensive de l'obtention par l'acquéreur d'un permis purgé de tout recours.
- d'acter que les autres dispositions des délibérations n°24/169B et n°25/078B restent inchangées.

Adoptée à l'unanimité

25/117B Constitution de réserves foncières à vocation de compensations agricoles sur la commune de Neuville-sur-Escaut

Dans le cadre du Projet de Territoire et plus particulièrement de son engagement en faveur de la transition écologique et de la souveraineté alimentaire, La Porte du Hainaut souhaite limiter l'impact de ses projets sur les terres agricoles.

Ainsi, lorsqu'un projet communautaire mobilise du foncier agricole, la collectivité s'engage à compenser chaque hectare prélevé en mettant à disposition des exploitants des terrains de substitution.

Grâce à sa convention avec la SAFER, La Porte du Hainaut peut constituer des réserves foncières destinées à compenser les exploitants impactés par ses projets. C'est dans ce cadre qu'est proposée aujourd'hui la mise en réserve d'un terrain agricole d'environ un hectare situé à Neuville-sur-Escaut, au lieu-dit « Champs derrière les haies ».

Ce terrain, libre d'occupation, pourra notamment servir à compenser les emprises agricoles impactées par le projet de la future Zone d'Activités Hordain II.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver la mise en réserve par la SAFER, pour le compte de La Porte du Hainaut, de la parcelle cadastrée section U n°3667 d'une surface de 1ha04a34ca, sur la commune de Neuville-sur-Escaut, pour un montant de 19 038,23 €.

- d'acter que cette somme sera versée par La Porte du Hainaut et sera conservée par la SAFER jusqu'à l'attribution définitive à un exploitant, puis sera restituée.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la proposition de mise en réserve ainsi que les éventuels avenants.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont ou seront prévus au Budget Primitif 2025 et seront affectés à la ligne de gestion 632/2111 – ZA_HORD.

Neuville sur Escaut - U 3667 - 1ha04a34ca -



Adoptée à l'unanimité

25/118B Zone d'Activités du Plouich à Raismes - Extension du bâtiment administratif de La Porte du Hainaut : Autorisation de signature du marché global de performance

Dans le cadre de son programme de réaménagement des Parcs d'Activités Économiques du territoire, La Porte du Hainaut engage la requalification du Parc d'Activités du Plouich à Raismes, une ancienne zone industrielle stratégique mais aujourd'hui marquée par l'enclavement, des problématiques de réseaux, de mobilité, d'inondations, de pollution et une image dégradée.

L'ambition est double : transformer ce site en pôle économique attractif et accompagner sa mutation écologique et urbaine, conformément à notre Projet de Territoire.

Le projet s'appuie sur des actions concrètes :

- Désimperméabilisation des sols,
- Renforcement de la biodiversité,
- Amélioration des mobilités douces et du cadre de vie,
- Résorption des friches industrielles et création d'îlots de fraîcheur.

Pour répondre à ce programme de réaménagement ambitieux, plusieurs opérations sont ciblées dont celle relative à l'extension du bâtiment administratif de La Porte du Hainaut.

Cette opération répond à trois enjeux majeurs :

1. Regrouper les équipes aujourd'hui disséminées sur 6 sites, sur un lieu unique, moderne et fonctionnel pour améliorer l'efficacité des services et réduire les coûts liés à la dispersion et à la gestion de bâtiments énergivores,
2. Construire un bâtiment exemplaire sur le plan environnemental (labellisation PassivHaus, matériaux durables et biosourcés, gestion de l'eau, insertion sociale),
3. Renforcer l'attractivité du territoire en valorisant l'entrée du parc et en créant un effet d'entraînement pour les entreprises locales.

Ce projet sera réalisé dans le cadre d'un marché global de performance, garantissant des engagements forts en matière d'efficacité énergétique et de qualité de service.

A l'issue de la procédure de dialogue compétitif et suite à l'analyse des offres finales, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 juin dernier a décidé de suivre l'avis du jury et de retenir l'offre présentée par le groupement SOGEA CARONI (Mandataire) / MORPHOZ 2.0 ARCHITECTES / EGIS / IMPACT CONSEIL & INGENIERIE / EMA / MQB MISSENARD CLIMATIQUE / SOGEA CARONI TPMS.

Le groupement s'engage sur un objectif de 8 200 heures d'insertion professionnelle et sur l'emploi de 30% de TPE PME.

Le montant global du marché, intégrant l'exploitation maintenance sur 5 ans est de 17 100 000 € HT qui se décompose comme suit : 15 022 647,79 € HT correspondant aux travaux, 1 583 988 € HT pour les études et 493 364,21 € HT pour 5 ans d'exploitation - maintenance.

Cette extension immobilière, vertueuse écologiquement et levier de modernisation, constituera un équipement public permettant de répondre aux besoins des services, des usagers et des partenaires dans une perspective de long terme.

Outre les économies générées par les optimisations de gestion, l'économie globale du projet bénéficiera des recettes sur la revente et la mise en location des locaux libérés. Les projections financières établies dans ce cadre permettent d'estimer les montants de revente et de mise en location de nos bâtiments actuels comme suit :

- Prix de revente estimé pour le bâtiment 6 : 4 312 800 € HT (Surface totale 2 396m² x 1 800€/m²),
- Prix de revente estimé pour le bâtiment 8 : 648 000 € HT (Surface totale 544 m² x 1 200€/m²),
- Montant annuel estimé de la location des bureaux à Wallers (aile Pôle économique) : 25 670 €HT HC / AN (Surface totale 302m²).

La Porte du Hainaut sollicitera également les subventions de ses partenaires financiers, que sont l'Etat au titre du Fonds Vert et la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif REV3.

Enfin, il est précisé que la réalisation de ce projet entraîne une optimisation des coûts de fonctionnement bâtiminaire. L'analyse menée fait apparaître un coût au m² de 30,99 € pour l'extension bâtiminaire alors qu'il est en moyenne de 58,66 € pour les principaux sites actuellement occupés par les agents :

	MF	Coût au MF	
LA PASSERELLE	2226	41,06 €	→ Moyenne des 4 sites 58,66 €
BATIMENT 5/6	2396	41,57 €	
BATIMENT 8	544	65,23 €	
SIEGE WALLERS	460	69,18 €	
EXTENSION (493364,21€/5ans)	3184	30,99 €	

De même, une projection à 10 ans a été effectuée afin de déterminer le coût de l'inaction. Celui-ci est ainsi estimé à 1 112 827,61€. Cette simulation financière a été réalisée au regard des éléments suivants :

Coût de fonctionnement estimé des bâtiments 5/6 - 8 et Wallers sur 10 ans	2 099 556,03€
Coût d'exploitation estimé de l'extension sur 10 ans	986 728,42€
Coût estimé de l'inaction sur 10 ans	1 112 827,61€

La Porte du Hainaut sollicitera également les subventions de ses partenaires financiers, que sont l'Etat au titre du Fonds Vert et la Région Hauts-de-France dans le cadre du dispositif REV3.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler le marché conclu avec l'attributaire susmentionné. La signature du marché n'interviendra que sous réserve de l'aboutissement de la procédure de mise au point du contrat avec le groupement.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion IGT-632-2313-DAE-PLOUI-SIEGE du Budget Principal.

Adoptée à 38 voix POUR,
7 voix ABSTENTION (M. Ludovic AIGUIER, Mastaing pour le compte de M. Ludovic ZIENTEK, Bouchain ; M. Bruno LEJEUNE, Oisy ; Mme Véronique LEROY, Bousignies ; M. Jacques DUBOIS, Nivelle ; Mme Anne-Sophie GHESQUIERE, Rumegies ; M. Jean-Michel MICHALAK, Sars-et-Rosières, pour son compte et celui de M. Bernard CARON, Wallers)

25/121B Stratégie de transition énergétique : Convention de partenariat avec l'association Centre de Déploiement de l'Eco-transition dans les Entreprises et les territoires (CD2E) pour le lancement des études d'opportunités à destination des communes et attribution d'une subvention

Lors du Conseil Communautaire du 24 février dernier, les grandes orientations de la stratégie de transition énergétique ont été partagées ainsi que les actions à mettre en place. Parmi ces moyens, il est prévu d'accompagner techniquement et financièrement les communes sur leurs projets d'installation et de production d'énergie solaire.

La Porte du Hainaut souhaite s'associer au CD2E pour réaliser des « études d'opportunité énergétique » destinées aux communes. Il s'agit d'évaluer la pertinence d'un bâtiment ou d'un site public pour son équipement solaire en croisant des informations techniques et économiques et en identifiant les éventuelles contraintes.

Ces études donneront lieu à une visite sur site et un échange avec les élus et les techniciens des communes concernées.

En cela, l'étude d'opportunité constitue une démarche de sensibilisation au bon usage de l'énergie solaire tout en apportant aux communes des conseils sur la performance énergétique et thermique de leurs bâtiments publics et leurs besoins de rénovation. Il s'agit donc d'un préalable à d'éventuelles études de faisabilité avant d'inscrire les projets dans une phase opérationnelle.

Le partenariat entre le CD2E et La Porte du Hainaut prévoit, suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), la réalisation d'une quinzaine d'études à destination des communes.

Pour mener à bien cette mission, le CD2E a sollicité une subvention de 24 000 € auprès de La Porte du Hainaut. Cette subvention correspond à 50% du coût total de l'opération, les 50% restants s'inscrivant dans le cadre des missions dévolues au CD2E, financées par la Région et l'ADEME.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver le projet de convention concernant le partenariat entre La Porte du Hainaut et l'association CD2E.
- d'autoriser le versement à l'association CD2E de la subvention de 24 000 € pour mener à bien cette mission de lancement des études d'opportunités à destination des communes.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Supplémentaire 2025 et affectés à la ligne de gestion ENV-70-617-ENV-8300-PCAET– du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/122B Rénovation de l'habitat privé : Partenariat avec la Régie Régionale du Service Public régional de l'Efficacité Energétique (SPEE) - Signature de la convention de partenariat

Dans le cadre de son nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH), La Porte du Hainaut a confirmé son engagement dans la rénovation de l'habitat privé.

Aussi, au travers de la délégation des aides à la pierre et son service Info Habitat, elle accompagne techniquement et financièrement les projets de rénovation des propriétaires du territoire.

Par ailleurs, elle déploie quand cela est possible les dispositifs nationaux et locaux.

Aussi, la Région Ex-Picardie en 2013 a développé un service clé en main auprès des propriétaires qui consiste à les accompagner avant, pendant et après les travaux et à mobiliser des solutions de financement totalement personnalisées. Fort des résultats positifs en matière de massification de la rénovation, elle a étendu en 2020 son dispositif à l'ensemble de la Région Hauts-de-France. A ce titre, le conseiller France Rénov' du service Info Habitat peut orienter les ménages vers ce dispositif.

Le Bureau Communautaire décide :

- de valider le partenariat avec la Régie Régionale du Service Public régional de l'Efficacité Energétique (SPEE) et d'approuver les termes de la convention.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/123B Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) à Denain - Mission de suivi-animation : Autorisation de signature de l'accord-cadre

Les membres du Bureau ont été informés du résultat de l'attribution du marché relatif au suivi et animation de l'OPAH RU n°2 de Denain. Celle-ci s'inscrit dans la dynamique de la précédente opération échue depuis le 30 décembre 2024 et est complémentaire au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) en cours sur la ville.

La Commission d'Appel d'Offres du 20 juin dernier a désigné comme attributaire de l'accord-cadre le bureau d'études Citémétrie (75000 Paris). Les montants sont repris ci-dessous :

Montant global de 918 468 € HT :	
Part fixe : 548 550 € HT correspondant à l'animation, l'info/conseil auprès des ménages le suivi et bilan de l'opération et l'accompagnement de l'agglomération dans les procédures spécifiques	Part variable : 369 918 € HT correspondant au nombre et à la typologie de dossiers déposés

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer, exécuter et régler l'accord-cadre avec l'attributaire susmentionné.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion Gestionnaire HAB – Fonction 588 – Nature 611 – Service HAB - Opération OPARU 25-30 – Antenne OP_PP01.

Adoptée à l'unanimité

25/124B Réseau Lecture Publique : Signature de la convention tripartite (DRAC/Ville de Saint-Amand-les-Eaux/La Porte du Hainaut) relative au dépôt et transfert de gestion des fonds patrimoniaux d'Etat

L'Etat est propriétaire d'un fonds patrimonial, composé de documents de grande valeur, actuellement stocké et géré par la ville de Saint-Amand-les-Eaux dans ses locaux municipaux.

Au regard de la préciosité de ces documents, l'Etat souhaite en transférer la gestion et la conservation au Centre Intercommunal de Conservation du Patrimoine de La Porte du Hainaut, qui est aujourd'hui en mesure de garantir une conservation optimale et sécurisée.

La convention est conclue à titre gracieux pour une durée initiale de 5 ans, renouvelable tacitement. Le transfert de ce fonds ainsi que les opérations d'anoxie préalables seront financés par l'Etat.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/125B Réseau Lecture Publique : Signature de la convention de dépôt et de gestion pour le fonds patrimonial amandinois

La commune de Saint-Amand-les-Eaux est propriétaire d'un fonds patrimonial concernant l'Histoire locale et régionale, actuellement stocké dans ses locaux municipaux non accessibles au public.

La Porte du Hainaut et la ville de Saint-Amand-les-Eaux souhaitent s'associer afin de conserver, protéger, restaurer et valoriser auprès du public ces documents.

En ce sens, la convention a pour objet d'organiser le dépôt et la gestion par La Porte du Hainaut de ce fonds, qui sera alors mis à disposition du public au sein de la médiathèque communautaire de Saint-Amand-les-Eaux, sous la responsabilité d'un personnel qualifié.

La convention est conclue à titre gracieux, pour une durée initiale de cinq ans et renouvelable tacitement. Le transfert des documents vers la médiathèque sera opéré par la Commune.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.

Adoptée à l'unanimité

25/126B Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Solidarité alimentaire : Signature de la convention de partenariat avec l'association SOLAAL
--

Dans le but de répondre aux problématiques d'accès à une alimentation durable pour les habitants en insécurité alimentaire et de lutte contre le gaspillage alimentaire, La Porte du Hainaut souhaite accompagner les structures des solidarités alimentaires dans la collecte et la distribution de dons de denrées agricoles produites localement.

Ainsi, La Porte du Hainaut aspire à développer un partenariat avec l'association SOLAAL, spécialisée dans la collecte et la redistribution de dons agricoles auprès d'associations des solidarités alimentaires.

Associer les activités de SOLAAL à La Porte du Hainaut permet donc au territoire de défendre :

- ✓ Une accessibilité facilitée à une alimentation locale et durable pour les personnes en insécurité alimentaire,
- ✓ La lutte contre le gaspillage alimentaire et le soutien des structures des solidarités alimentaires,
- ✓ Le renforcement des liens sociaux entre les producteurs, habitants et associations du territoire.

A l'échelle de la Région, l'association a pu permettre la production d'environ 2,3 millions de repas.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accompagner la démarche de l'association SOLAAL sur le territoire de La Porte du Hainaut dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial « Tous à T.A.B.L.E ».
- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut à hauteur de 6 000 € pour la coordination et l'organisation d'actions et d'évènements sur la thématique des solidarités et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et sont affectés à la ligne de gestion ALIM_AGRI-6318-65748-PAT-ENV-SOLID_ALIM.

Adoptée à l'unanimité

25/127B Projet Alimentaire Territorial (PAT) - Soutien à la manifestation "Terres de Goûts 2025"

Dans le but de valoriser les productions locales, l'association « Les Agriculteurs de l'Amandinois » organise la 7^{ème} édition de son événement « Terres de Goûts ».

L'objectif de l'évènement est de renouer des liens de proximité avec les consommateurs, les citoyens, les enfants, les élus, de faire découvrir l'agriculture de notre territoire et rapprocher l'agriculture de la ville en montrant leurs savoir-faire avec le marché des producteurs et en faisant découvrir leurs métiers.

En 2024, cet évènement avait accueilli près de 230 participants pour son repas, 25 producteurs et partenaires exposants et 3 500 visiteurs.

C'est un rendez-vous maintenant bien connu et attendu des habitants de La Porte du Hainaut qui ont plaisir à s'y rendre en famille. C'est aussi un événement en lien avec l'objectif d'écoute de La Porte du Hainaut, de valorisation et d'accompagnement du monde agricole qui s'inscrit dans le Projet de Territoire, le Plan Climat Air Energie Territorial et le Projet Alimentaire Territorial de l'Agglo.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'accompagner la démarche de l'association agricole 'Les Agriculteurs de l'Amandinois' pour l'organisation sur le territoire de La Porte du Hainaut de l'événement « Terres de Goûts 2025 » dans le but de valoriser les savoir-faire locaux des agriculteurs, cultivateurs et éleveurs.
- d'approuver la participation de La Porte du Hainaut à hauteur de 5 000 € pour la coordination et l'organisation de l'événement « Terres de Goûts 2025 ».
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget 2025 et affectés à la ligne de gestion ALIM_AGRI-6318-65748-ENVPROG_ALIM.

Adoptée à l'unanimité

25/128B Opération de Restauration Immobilière (ORI) : Acquisition d'un terrain bâti - 150 rue de Villars à Denain (BH 1426)

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) à Denain, et plus particulièrement sur le quartier "Denain Centre", plusieurs actions sont menées pour améliorer le cadre de vie et lutter contre l'habitat indigne, notamment la mise en place d'opérations de restauration immobilière.

La Porte du Hainaut a déjà acquis en 2024, un immeuble situé au 152 rue de Villars, voué à la démolition en raison de contraintes techniques trop importantes pour une réhabilitation.

Afin de pouvoir mener un projet de construction cohérent et de disposer d'un terrain plus grand, la Communauté d'Agglomération souhaite également acquérir l'immeuble voisin, situé au 150 rue de Villars. Ce bien est vacant depuis plusieurs années et fait l'objet d'un arrêté de péril imminent depuis 2019.

Après négociation avec le propriétaire, un accord a été trouvé pour un achat à l'amiable, au prix de 20 000 €. Cette acquisition permettra de constituer un lot unique en vue d'un futur projet immobilier.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'acquérir un terrain bâti situé au 150 rue de Villars à Denain, cadastré section BH n°1426 d'une superficie de 533 m², au prix de 20 000 €. L'acquisition n'est pas assujettie à la TVA.



- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer le compromis de vente et/ou l'acte authentique, et tout documents se rapportant à cette affaire.
- de prévoir que La Porte du Hainaut puisse se prévaloir de la caducité de la présente délibération à défaut de signature de l'acte authentique dans les 12 mois à compter de la date exécutoire de la présente délibération.
- d'acter que les crédits ont été inscrits au Budget Primitif 2025, et affectés à la ligne de gestion RUD-515-2115-700100-NPNRU_DEN.

Adoptée à l'unanimité

25/129B Association Unis-Cité - Expérimentation de services civiques dans les communes rurales de La Porte du Hainaut : Subvention de fonctionnement 2025

Dans le cadre de La Stratégie Jeunesse-Education Populaire 15/25 ans, La Porte du Hainaut souhaite soutenir les engagements et la découverte. Elle propose notamment d'impulser une dynamique communautaire promouvant le dispositif du service civique comme vecteur d'engagement dans des structures d'intérêt général.

En parallèle, le diagnostic pauvreté ruralité mené en 2024 recommande d'agir sur les facteurs de précarisation des habitants des territoires ruraux, tels que l'isolement social, la mobilité, la précarité alimentaire et la santé mentale.

Au regard de ces 2 enjeux, La Porte du Hainaut souhaite soutenir l'association Unis-Cité pour l'accompagnement de jeunes volontaires en service civique au sein des territoires ruraux.

Depuis plus de 30 ans, l'association Unis-Cité est pionnière du service civique en France et a pour objectif de promouvoir l'engagement citoyen des jeunes en leur offrant l'opportunité de consacrer une période de leur vie à des missions de solidarité.

La Porte du Hainaut souhaite permettre aux jeunes du territoire de s'engager au sein des territoires ruraux pour développer des missions de cohésion sociale, de solidarité et de dynamisation des territoires, afin de réduire les inégalités et de faire reculer la précarité dans ces territoires.

En parallèle, les jeunes volontaires engagés bénéficieront d'un accompagnement privilégié à la construction de leur projet individuel et professionnel, qu'ils pourront faire valoir dans leur parcours de professionnalisation.

Le Bureau Communautaire décide :

- de verser à l'Association Unis-Cité, une subvention de fonctionnement de 24 000 € pour l'expérimentation de jeunes en services civiques dans les communes rurales de La Porte du Hainaut.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés à la ligne de gestion 52-65748-CS-SOUT_RUR du Budget Principal.

Adoptée à l'unanimité

25/130B Centre Médico-Sportif : Octroi de subvention 2025

Le Centre Médico-Sportif de Denain et son antenne de Saint-Amand-les-Eaux sont des structures dédiées à la santé des sportifs, licenciés ou non, amateurs ou professionnels. Ils assurent des missions de prévention, de dépistage, de suivi médical et de conseils à destination des clubs, des pratiquants individuels, des scolaires et des familles du Territoire.

Le centre accueille en moyenne 350 sportifs par an dont 80% sont des habitants ou personnes licenciées d'une association sportive du territoire.

Le centre connaît ces dernières années une baisse de son activité, engendrant une révision à la baisse de la subvention de la Collectivité.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'octroyer pour l'année 2025, une subvention au Centre Médico-sportif pour un montant maximum total de 40 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer la convention d'objectifs ainsi que les éventuels avenants sans incidence financière.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion DAS-325-65748-MEDICO_SP.

Adoptée à l'unanimité

25/131B Association Réseau Entreprendre Hainaut : Renouvellement d'adhésion et cotisation 2025

L'association Réseau Entreprendre Hainaut est subventionnée depuis de nombreuses années par La Porte du Hainaut en tant qu'opérateur de la création d'entreprise. Cette dernière a pour vocation l'accompagnement des créateurs et/ou repreneurs d'entreprises, mais aussi des chefs d'entreprises en activité souhaitant se développer sur notre territoire. Les lauréats ont tous un point commun : pérenniser ou créer des dizaines d'emplois.

Le Bureau Communautaire décide :

- de renouveler l'adhésion à l'Association Réseau Entreprendre Hainaut.
- d'acquitter la cotisation annuelle 2025, laquelle s'élève à 3 000 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-6281-DAE-DAE_SC.

25/132B Groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut : Soutien à l'animation commerciale 2024

Le Groupement des Unions Commerciales du Grand Hainaut a pour objectif de promouvoir et de valoriser le commerce de proximité sur le territoire.

Du 13 au 29 mai 2024, le Groupement a développé l'opération « Faites vos jeux avec vos commerçants artisans » qui a été organisée dans le but d'animer les centres villes et centres bourgs du territoire. Cela a permis par ailleurs de mettre en avant la politique de soutien au commerce que défend La Porte du Hainaut.

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, ce sont 107 commerces adhérents répartis dans les 6 associations commerçantes locales et quelques commerces satellites qui ont participé à l'opération :

UNIONS COMMERCIALES	Nombre d'adhérents participants	Nb de bulletins distribués
UC AVESNES LE SEC	7	1050
UC BOUCHAIN	35	5250
UC DOUCHY LES MINES	22	3300
UC ESCAUDAIN	14	2100
UC TRIH SAINT LEGER	15	2250
WALLERS ARENBERG	14	2100
Total	107 adhérents	16 050 bulletins distribués
Communes sans Unions Commerciales dont des commerçants participent à l'animation		
Haveluy / Helesmes / Rumegies / St Amand les Eaux / Herin / Raismes / Mastaing / Mortagne du Nord		1800 bulletins

Le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer une subvention de 5 000 € au profit du groupement des Unions Commerciales Grand Hainaut suite à la réalisation de cette action en 2024.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre tous les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- d'acter que les crédits liés à cette dépense sont prévus au Budget Primitif 2025 et affectés à la ligne de gestion 62-65748-DAE-COMRC_ART.

Adoptée à l'unanimité

25/133B Dispositif d'aides aux TPE : Attribution de subventions

Lors de sa réunion en date du 15 avril 2025, le comité TPE a examiné 7 projets de création et de développement de Très Petites Entreprises (TPE). La commission 'commerce artisanat et emploi de proximité' a donné un avis favorable.

Le montant des investissements de ces 7 projets s'élève à 160 936 € HT pour 12 emplois créés ou pérennisés avec une participation de La Porte du Hainaut pour un montant de 41 169 € de subventions, répartis comme suit :

- Création de l'entreprise JD TECH FITNESS à Trith-Saint-Léger avec pour activité la prestation de service dans le domaine fitness.
Aide à l'investissement matériel : 1 980 €.
- Développement de l'entreprise MARI'S STYLE à Bouchain avec pour activité la coiffure.
Aide à l'investissement matériel : 5 499 €,
Aide à l'investissement immobilier : 2 746 €.

- Développement de l'entreprise AUX PETITS DELICES à Neuville-sur-Escaut avec pour activité la boulangerie.
Aide à l'investissement matériel : 3 330 €.
- Développement de l'entreprise FRITERIE CHEZ GIGI à Mortagne-du-Nord avec pour activité la restauration rapide.
Aide à l'investissement matériel : 7 031 €.
Aide à l'investissement immobilier : 4 837 €.
- Développement de l'entreprise T2L ENERGIE à Avesnes-le-Sec avec pour activité l'isolation et l'installation de panneaux photovoltaïques.
Aide à l'investissement matériel : 2 173 €.
- Création de l'entreprise GENTLEMAN AT WORK à Raismes avec pour activité la construction et la rénovation tous corps d'état.
Aide à l'investissement matériel : 5 225 €,
Aide à l'investissement immobilier : 1 024 €.
- Création de l'entreprise HAINAUT CLIM à Haspres avec pour activité les pompes à chaleur.
Aide à l'investissement matériel : 7 324 €.

Le Bureau Communautaire décide :

- d'approuver l'attribution des subventions individuelles pour chacun des projets présentés ci-dessus.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre les engagements juridiques et comptables nécessaires à la mise en œuvre de la délibération et notamment à signer les conventions d'aides à chaque bénéficiaire.
- d'acter que les crédits affectés à cette aide ont été prévus au Budget Primitif 2025 et sont affectés sur la ligne 60-20422-903011Q-DAE-TPE.

Adoptée à l'unanimité

INFORMATIONS

25/119B Information Marchés Publics - Travaux d'éclairage public : Résultats sur l'attribution de l'accord-cadre

Les élus du Bureau Communautaire sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin dernier concernant l'attribution des travaux d'éclairage public.

Les attributaires suivants ont été désignés :

Attributaires
SAIEE (59124 Escaudain)
SATELEC (59125 Trith-Saint-Léger)
SME GROUPE LECLERE (59490 Somain) / LUMINOV SARL (62410 Hulluch)

25/120B Information Marchés Publics - Réhabilitation de deux ouvrages d'art sur les communes de Hordain et Louches : Résultat de l'attribution

Les élus du Bureau Communautaire sont informés de la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 3 juin dernier concernant l'attribution pour la réhabilitation de deux ouvrages d'art situés à Hordain et Louches.

Les attributaires suivants ont été désignés :

Attributaires	Montant de l'offre en €HT
ESCAUT GENIE CIVIL (59156 Louches) / SAS BAUDIN CHATEAUNEUF METAL NORD (59229 Tétèghem Coudekerque Village) / SAS FREYSSINET (92506 Rueil Malmaison)	910 732,93 € HT dont : - Tranche ferme : 163 102 € HT - Tranche optionnelle : 747 630,93 € HT

CALENDRIER

Dates des prochaines instances :

- **Exécutif**
Mercredi 10 septembre 2025 – 12h00
- **Bureau et Conseil Communautaire**
Lundi 13 octobre 2025 – Dès 16h30

Fait à Wallers, le lundi 30 juin 2025

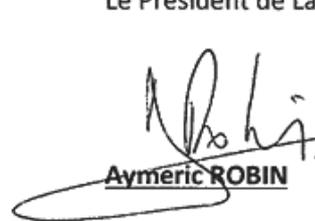
Affiché et publié le 07/07/2025

Par délégation
La Directrice Juridique
Cécile LINQUETTE



05/07/2025
Aymeric ROBIN
Président de La Porte du Hainaut

Le Président de La Porte du Hainaut


Aymeric ROBIN



Le Secrétaire de séance,

M. Jean-François HOURDEAU (MAULDE)